



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/52/L.23
30 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
PREMIÈRE COMMISSION
Point 71 de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mongolie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Turkménistan et Ukraine : projet de résolution

Mines terrestres antipersonnel

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures 48/75 K du 16 décembre 1993, 49/75 D du 15 décembre 1994, 50/70 O du 12 décembre 1995 et 51/45 S du 10 décembre 1996,

Tenant compte des efforts entrepris pour résoudre la question des mines terrestres et soulignant que les efforts réalisés dans différentes enceintes devraient se renforcer mutuellement,

Prenant note des décisions prises par les États en vue de déclarer des interdictions, des moratoires ou autres restrictions concernant les transferts de mines terrestres antipersonnel ainsi que des autres mesures adoptées unilatéralement,

Ayant examiné le rapport de la Conférence sur le désarmement¹,

1. Engage vivement tous les États à intensifier leurs efforts pour contribuer à atteindre l'objectif de l'élimination des mines terrestres antipersonnel;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 27 (A/52/27).

2. Se félicite des divers moratoires, interdictions et autres restrictions déjà déclarés par les États au sujet des mines terrestres antipersonnel et invite les États qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à mettre en oeuvre ces interdictions, moratoires et autres restrictions à une date aussi rapprochée que possible;

3. Invite la Conférence du désarmement à intensifier ses efforts dans le domaine des mines terrestres antipersonnel;

4. Décide d'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question intitulée "Contributions à l'interdiction des mines terrestres antipersonnel".
